



© DR

« La responsabilité et les assurances ne doivent pas être limitées à la maîtrise d'œuvre. »

Michel Huet,
Avocat à la Cour

Les architectes sensibles aux prix des prestations, mais avant tout des Hommes de terrain !

Le prix de l'assurance est une préoccupation majeure qui pèse sur les professionnels. Ils réclament aux assureurs, au minimum, de ne pas augmenter les primes et diminuer les franchises. Ils sont sensibles à la mise en concurrence qui leur permet de se tourner vers des assureurs construction européens lesquels offrent des conditions très attractives. Ainsi se pose pour les architectes la question du « monopole » de la mutuelle des architectes français (MAF). Cette mutuelle, de par ses prestations, résiste à la tentation des architectes de souscrire des polices d'assurance en dehors de l'hexagone. Cependant, les architectes demandent que :

- leur obligation déontologique de s'assurer soit toujours appliquée et s'inquiètent de voir les bureaux d'études, les bureaux de contrôle et les économistes souscrire des substituts d'assurance obligatoires ;
- la responsabilité et les assurances ne soient pas limitées à la maîtrise d'œuvre ; l'architecte-urbaniste, l'architecte-paysagiste doivent également être assurés au niveau des études ou des projets urbains. Les maîtres d'ouvrage

particuliers ou professionnels doivent souscrire une police dommage-ouvrage ;

- la formation juridique dans les écoles d'architecture soit rétablie dès le premier cycle et que soit enseigné le droit de l'architecture et de l'urbain.

L'incendie catastrophique de la Cathédrale de Notre Dame de Paris a révélé les impacts tant émotionnels que juridiques des problématiques assurantielles. Outre, la question de l'application du droit et la mise en œuvre des éventuelles indemnisations, un tel dommage pose la question de la reconquête du lien entre architectes et patrimoine. Dès le 16 avril 2019, les questions ont été : quelle durée pour reconstruire ? Faut-il reconstruire à l'identique ? Faut-il privilégier le bois en mémoire des charpentes ou favoriser la modernité des matériaux, notamment le béton, plus léger ? Faut-il un concours international pour la flèche qui s'est effondrée ?

Architectes, ingénieurs, juristes, artisans, gens de savoir et de savoir-faire, sont à l'œuvre pour des dizaines d'années afin de mettre leurs compétences au service de la reconstruction. Notre Dame, notre maison commune, porte l'espérance de tous et de chacun en dynamisant l'architecture et le droit